## Fragilité de la démocratie et surenchère sécuritaire : autour de l’idée de corruption du gouvernement chez Montesquieu

Dans son ouvrage, *L’Ère des ténèbres* (Paris, éd. Le Bord de l’eau, 2015), Michel Terestchenko met en évidence non seulement l’inefficacité mais aussi les dangers de certains types de ripostes au terrorisme islamiste de la part des démocraties occidentales et particulièrement des Etats-Unis : violences secrètes, assassinats ciblés sans procès, *Patriot act* permettant l’usage de la torture, détentions dissimulées, n’auraient pas seulement échoué selon lui à faire baisser la tension : elles auraient constitué le piège tendu à nos sociétés en les attaquant de l’intérieur sur leurs valeurs et leurs principes. Ainsi le terrorisme islamiste ne serait pas seulement dangereux par les horreurs qu’il commet mais par celles qu’il nous conduirait à commettre.

Le contexte de ces derniers jours rend cette réflexion d’une brûlante actualité : état d’urgence, état de siège, modification de la constitution : le débat est relancé autour de la façon d’arbitrer entre sécurité et liberté. Professeurs de droit constitutionnel (Dominique Rousseau, Jack Lang), chercheurs en matière de sécurité et de renseignement (Olivier Chopin)[[1]](#footnote-1), philosophes et historiens spécialistes de la question démocratique (Jürgen Habermas, Marcel Gaucher) du multiculturalisme (Michaël Walzer), de la sécurité (Frédéric Gros)…, sont sollicités dans les médias pour « Penser la riposte » sans sacrifier les vertus démocratiques[[2]](#footnote-2).

C’est assez naturellement que nous éprouvons le besoin de prendre du recul et de nous retourner vers un moment de l’histoire de la pensée qui a théorisé ces questions : les Lumières constituent un moment non seulement de la montée en puissance d’une pensée rationnelle qui soumet à l’examen la tradition et l’autorité, lutte contre l’obscurantisme et le fanatisme, mais définit aussi à partir du droit naturel des droits fondamentaux universels.

Montesquieu est un des représentants les plus marquants de cette pensée des Lumières : théoricien du droit et du politique, il cherche à formuler les conditions politiques et sociales dans lesquelles peuvent s’associer sécurité, liberté et respect du droit naturel.

Aujourd’hui nos régimes sont considérés comme démocratiques au sens où le pouvoir est délégué par élections, et s’exerce selon les lois qui protègent les libertés individuelles[[3]](#footnote-3).

À une époque où les gouvernements démocratiques appartenaient surtout au passé (Rome sous la république, Athènes, Sparte), Montesquieu analyse les conditions de leur corruption et s’interroge sur les facteurs qui favorisent ou détruisent les gouvernements modérés, ce concept de *modération* étant essentiel chez lui pour saisir ce dont il est question car un gouvernement populaire peut être violent et despotique.

Montesquieu a souligné que les régimes politiques ne se soutiennent pas uniquement par leur configurations institutionnelles (constitutions, modalités de l’État) mais par ce qu’il appelait les *mœurs* : des valeurs et des coutumes partagées.

Si le principe de la monarchie, selon lui, est l’honneur et celui du despotisme la crainte, il attribuait aux démocraties la nécessité de la vertu.

Montesquieu définit la vertu comme « une affection générale pour le genre humain » (*Discours sur l’équité*, *OC*, t. VIII, p. 480). Cette acception du terme comme souci du bonheur des autres et du bien collectif s’appuie sur l’idée de l’unité du genre humain qui implique une hiérarchie des devoirs. La sollicitude pour tout être humain est contraignante :

Si je savais quelque chose qui me fut utile et qui fut préjudiciable à ma famille je la rejetterais de mon esprit si je savais quelque chose utile à ma famille et qui ne le fut pas à ma patrie je chercherais à l’oublier si je savais quelque chose utile à ma patrie et qui fut préjudiciable à l’Europe ou bien qui fut utile à l’Europe et préjudiciable au genre humain je la regarderais come un crime (Pensées, n° 340)

Montesquieu définit la vertu républicaine comme amour « de la patrie et de l’égalité », « des lois » et de la « frugalité ». Lorsque l’intérêt individuel, le désir de s’enrichir et de satisfaire ses passions dominent, la démocratie est amenée à se corrompre. Le despotisme est la forme politique de la corruption de toutes les formes de gouvernements, pente vers laquelle ils glissent par l’oubli de soi et la paresse.

En effet, la démocratie et la modération politique supposent une forte exigence.

« La démocratie a deux écueils à éviter : l’esprit d’inégalité et l’esprit d’égalité extrême » (*EL*, VIII, 2[[4]](#footnote-4)) : l’esprit d’inégalité permet de corrompre ; avec l’inégalité extrême, chacun veut être égal à ceux qu’il choisit pour commander : « Le peuple, ne pouvant souffrir le pouvoir même qu’il confie veut tout faire par lui-même, délibérer pour le sénat, exécuter pour les magistrats, et dépouiller tous les juges » (*ibid*.)

La vertu qu’exige la démocratie suppose autonomie et liberté mais celle-ci se définit tout à l’opposé de la licence et du laisser-aller : « La place naturelle de la vertu est auprès de la liberté ; mais elle ne se trouve pas plus auprès de la liberté extrême qu’auprès de la servitude » (*EL*, VIII, 3).

C’est que Montesquieu définit la liberté par rapport à la loi :

Il est vrai que dans les démocraties le peuple paraît faire ce qu’il veut ; mais la liberté politique ne consiste point à faire ce que l’on veut. Dans un État, c’est-à-dire dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu’à pouvoir faire ce que l’on doit vouloir, et à n’être point contraint de faire ce que l’on ne doit point vouloir. […] La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent ; et si un citoyen pouvait faire ce qu’elles défendent, il n’aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même (aussi) ce pouvoir (*EL*, XI, 3).

Montesquieu explique que les démocraties et les aristocraties ne sont pas libres par nature. Il faut encore qu’elles soient *modérées* (*EL*, XI, 4).

Le gouvernement modéré est un « chef-d’œuvre de législation que le hasard fait rarement, et que rarement on laisse faire à la prudence » (*EL*, V, 14).

Ce chef-d’œuvre c’est en particulier l’équilibre des pouvoirs par un jeu d’oppositions entre pouvoirs et contrepouvoirs :

C’est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu’à ce qu’il trouve des limites […]. Pour qu’on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir (*EL*, XI, 4).

Les corps intermédiaires, l’équilibre et la séparation des pouvoirs, les lois fondamentales, les puissances « tribunitiennes » ou leurs équivalents (qui peuvent casser la décision des magistrats), constituent des dispositifs institutionnels essentiels mais qui ne sauraient suffire. Il y faut aussi la dynamique sociale d’une nation où se développent des manières originales, des mœurs propres, des lois, qui garantissent aussi pour un temps la modération (par exemple l’Angleterre du 18e siècle acceptant la tolérance religieuse mais réprimant les intolérants…*EL*, XIX, 27).

La modération et la démocratie sont des constructions précaires qui demandent donc une vigilance constante :

 Il semblerait que la nature humaine se soulèverait sans cesse contre le gouvernement despotique. Mais, malgré l’amour des hommes pour la liberté, malgré leur haine contre la violence, la plupart des peuples y sont soumis. Cela est aisé à comprendre. Pour former un gouvernement modéré, il faut combiner les puissances, les régler, les tempérer, les faire agir, donner, pour ainsi dire, un lest à l’une, pour la mettre en état de résister à une autre ; […] Un gouvernement despotique au contraire, saute, pour ainsi dire, aux yeux ; il est uniforme par tout ; comme il ne faut que des passions pour l’établir, tout le monde est bon pour cela (EL, V, 14).

Comme on le voit à travers sa conception du principe de la démocratie (vertu civique) l’homme vertueux en démocratie est conçu par Montesquieu et les tenants de l’*humanisme civique* comme un citoyen et non comme un individu. Appelé aussi républicanisme, l’humanisme civique est une tradition de pensée politique (Machiavel, Montesquieu…) caractérisée par l’idéal de la république comme communauté politique de citoyens fondée sur le droit et le bien commun et sur celui de la liberté comme absence de dépendance à l’égard de la volonté arbitraire d’un ou de plusieurs hommes. Cette tradition se caractérise aussi par son combat contre la corruption politique et la défense de la vertu civique des citoyens, qui s’avèrent nécessaires pour faire exister concrètement ces idéaux (Pocock, Skinner, Pettit…) L’humanisme civique s’attache aussi au rapport entre expression des conflits et liberté.

On oppose cette tradition à ce qu’on appelle *libéralisme*, quidéfinit l’individu comme propriétaire jouissant de droits, doté de libertés négatives et source de toute légitimité.

Dans cette perspective, l’individu de nos sociétés contemporaines libérales apparaît aujourd’hui moins comme un citoyen que comme le consommateur d’une offre politique, qui se désintéresse de plus en plus d’une politique spectacle animée par des représentants jugés de moins en moins représentatifs. La démocratie représentative que nous connaissons est démocratique parce que chaque citoyen peut s’exprimer dans les urnes mais, par rapport au modèle participatif de l’*humanisme civique* ou *républicanisme*, elle s’affirme aristocratique, voire oligarchique, en sélectionnant des élites par l’élection et en décourageant la participation citoyenne.

Le calendrier électoral, la professionnalisation des acteurs politiques, la médiatisation et l’accélération de l’information entraînent une difficulté à penser le long terme, indispensable à la formulation de l’intérêt général qui est au cœur de la notion de vertu politique. Des intérêts économiques échappant au contrôle des échelons nationaux et supranationaux de décision politique semblent réduire à néant les efforts pour le bien commun, au sens d’intérêt de l’humanité. Face aux déceptions engendrées par des démocraties soumises aux normes du marché, au pluralisme des préférences morales, la conviction religieuse fait renaître, hors du politique, une conscience normative affirmant les valeurs de solidarité et d’égalité, rendant inutile l’idée de vertu civique. D’où ce succès du religieux et de ce qu’on perçoit comme phénomène de résurgence.

La vertu politique semble aussi s’incarner dans des figures qui utilisent les moyens médiatiques pour défendre ce qu’ils considèrent comme l’intérêt général sous la forme de la suspicion et de la dénonciation. La vertu politique prend alors la forme d’une posture de défiance.

L’appel à la vertu civique et le besoin de sécurité, parfois nommé patriotisme, peuvent servir à cautionner des mesures qui seraient, selon Montesquieu, non seulement susceptibles de corrompre le principe de la démocratie mais de nous éloigner de ce qu’il appelle la modération.

Certains spécialistes ont dénoncé l’inefficacité, et la nocivité des mesures d’exception prises par le gouvernement de G. Bush après le 11 septembre. Les effets d’Abou Graïb, de Guantanamo, des attaques de drones au Yemen, la connaissance de prisons secrètes, dans lesquelles des détenus étaient privés de tout droit, qui auraient propagé efficacement le djihadisme sont aujourd’hui soulignés.

Des voix s’élèvent pour constater la relative inefficacité du nouveau dispositif législatif créant, en France, une incrimination, l’entreprise individuelle à visée terroriste. Pénaliser des intentions exprimées dans la solitude sans attendre le commencement d’exécution juridiquement requis pour caractériser une tentative constitue, selon le syndicat de la magistrature, une évolution dangereuse. Sa présidente, Françoise Martres, soulignait :

Le Patriot Act a contaminé les législations européennes, qui se sont extraordinairement durcies. La terreur engendre des législations de plus en plus dures, qui nourrissent la haine. C’est un cercle vicieux dont il faut sortir, car que va-t-il rester de nos libertés ? En quoi les durcissements successifs de la législation antiterroriste ont-ils permis d’empêcher ces actes odieux ? La Cour européenne des droits de l’Homme (CEDH) adressait dès 1978 cet avertissement : « Consciente du danger inhérent à pareille loi de surveillance, de saper, voire de détruire la démocratie au motif de la défendre, la Cour affirme que les États ne sauraient prendre, au nom de la lutte contre l’espionnage et le terrorisme, n’importe quelle mesure jugée appropriée ».

Ces derniers jours des voix s’élèvent, difficilement audibles, pour mettre en garde contre une surenchère sécuritaire qui conduit à stigmatiser ceux qui s’y opposent. Faisant écho, avec les mots d’aujourd’hui, à la relation établie par Montesquieu entre nature de gouvernement et mœurs, Edwy Plenel écrivait il y a quelques jours :

La démocratie, ce n’est pas simplement le fait de voter, qui n’en est qu’un des instruments. C’est une culture concrète, une pratique vivante, un écosystème complexe qui suppose la participation des citoyens, l’équilibre de pouvoirs et de contre-pouvoirs, l’indépendance de la justice, des libertés d’expression et d’information, de réunion et de manifestation, une société mobilisée, un contrôle des gouvernants par les gouvernés… Sans compter le respect des opposants. Or c’est déjà la preuve d’une brutale régression démocratique, témoignant d’un état de panique plutôt que de sang-froid, qu’il soit presque devenu intolérable à certains qu’on puisse s’alarmer de cette brusque accélération sécuritaire, opérée sous le coup de l’émotion, pratiquement sans débats approfondis ni réflexion poussée[[5]](#footnote-5).

Christian Salmon, l’auteur de *Storytelling*, voit dans cette surenchère les manifestations « d’une souveraineté affaiblie et d’un militarisme impuissant », incapables de comprendre l’imaginaire des djihadistes et de leur opposer un contrediscours efficace et il dessine les perspectives d’une riposte démocratique par un « changement d’imaginaire » :

On le sait depuis le 11 septembre 2001, le défi du terrorisme n’est pas militaire, il ne vise pas à établir un rapport de force stratégique, il n’est pas essentiellement religieux non plus, contrairement aux apparences […] Son défi essentiellement est narratif[[6]](#footnote-6).

Pour Bradley/Chelsea Manning, analyste militaire en Irak emprisonné(e) aux Etats-Unis pour avoir fourni à WikiLeaks la vidéo *« Collateral Murder »* dans laquelle on voit un hélicoptère de l'armée américaine tirer sur des civils:

L'État islamique ne pourra pas être vaincu par des balles ou des bombes. Il se nourrit des opérations et succès tactiques que les armées européennes et américaines mettent en œuvre pour en venir à bout. Le poumon de l'État islamique est, à bien des égards, la coalition […].

C’est une bataille culturelle qu’il faudrait mener :

Contrer le récit des vidéos de recrutement de l'État islamique qui circulent sur le Net – que ce soient des vidéos professionnelles ou des selfies sur le champ de bataille – pour éviter au maximum la propagande visant délibérément une jeunesse désespérée et désœuvrée.

Ainsi les menaces qui pèsent sur les démocraties paraissent à certains être, avec les violences terroristes, le despotisme insidieux de la défiance et de la surveillance généralisés et un manque d’imagination, une paresse de l’esprit, paresse dans laquelle Montesquieu voyait un facteur de corruption des gouvernements modérés.

*Pour prolonger la réflexion :*

Sur la nécessité de combiner modération et passion et de prendre en compte le ressentiment :

Pierre Hassner, *La Revanche des passions*, Paris, Fayard, 2015 (rassemble des articles publiés antérieurement)

Sur la sécurité comme marché très lucratif pour les investisseurs américains en Irak, et sur la collusion entre des membres du gouvernement Bush et des sociétés prestataires, auxquelles l’État sous-traite les actions de sécurité :

Naomi Klein, *La Stratégie du choc*, Léméac, Actes Sud, 2008, p. 435 et suiv .

Carole Dornier

1. Voir France-Culture, émission « l’Atelier du pouvoir », *Les Révisions constitutionnelles*, 21/11/2015 ; <http://www.franceculture.fr/emission-l-atelier-du-pouvoir-les-revisions-constitutionnelles-2015-11-21> [↑](#footnote-ref-1)
2. *Le Monde*, 22-23 novembre 2015, p. 18-21. [↑](#footnote-ref-2)
3. Pierre Rosanvallon, *Le bon Gouvernement*, Paris, Seuil, 2015, p. 9. [↑](#footnote-ref-3)
4. *EL* : *L’Esprit des lois* (éd. R. Derathé, Paris, Classiques Garnier, 1973, 2 volumes, réédition 2011, actualisée par Denis de Casabianca) [↑](#footnote-ref-4)
5. *Mediapart*, « La démocratie n’est pas la guerre », 20 novembre 2015. [↑](#footnote-ref-5)
6. Mediapart, « Après les attentats, changer d’imaginaire », 22 novembre 2015. [↑](#footnote-ref-6)